

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 7 juillet 2014.

PRÉSENCES

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Madame Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5
Madame Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Vincent Maranda, greffier

1. **OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM**

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

No : R3639-2014

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 7 juillet 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

No: R3640-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2014.

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

D'approuver les procès-verbaux des séances des 2 et 30 juin 2014 tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **PÉRIODE DE QUESTION**

4.1. **Madame Janet Cameron – 519 Dwyer**

- Elle demande pourquoi son adresse est indiquée au chèque 11550 du registre des chèques? C'était pour le 112 Maple.

La directrice générale, madame Catherine Haulard, l'avise que c'était pour son voisin.

- Pourquoi la Ville a-t-elle dépensé \$10,000 pour l'achat d'arbres?

Monsieur le maire Ed Prévost répond que des arbres ont été coupés et à titre de mesure d'apaisement eu égard au règlement architectural la Ville a convenu de remplacer des arbres.

La directrice générale, madame Haulard, ajoute qu'on ne peut discuter de certains aspects de ce dossier. L'argent a été donné dans le but d'éviter des problèmes juridiques.

4.2. **Madame Linda Clifford – 60 Cameron**

- Elle déclare que la situation sur Cameron a un effet négatif sur son commerce et sur toute la Ville d'Hudson.

Monsieur le maire Prévost l'avise que ce point sera traité après la période de question.

4.3. **Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- La Ville contrevient au règlement architectural n° 406 et un permis de construction a été émis même si le CCU s'est objecté. 21 personnes de sa rue ont envoyé une lettre d'avocat s'objectant à la construction. Pourquoi la Ville a-t-elle émis ce permis?
- Elle a entendu que la Ville avait mandaté une compagnie à Sherbrooke afin de réécrire le règlement, quel est le budget et est-ce que les citoyens pourront intervenir?

4.4. Monsieur Larry Gray – 106 Elm

- Concernant l'interdiction de stationner sur Sandy Beach.

Madame Catherine Haulard, directrice générale, l'informe qu'à partir du chemin de fer jusqu'au premier tournant d'est privé, plus loin c'est public.

Le conseiller Robert Spencer interjette qu'il y a quelques années les voitures stationnaient tout le long de cette route et monsieur McPhee qui vit sur Sandy Beach, n'avait plus accès à son entrée, la Ville a remédié à la situation en interdisant le stationnement. Les gens peuvent stationner au Parc Jack Layton ou au centre communautaire.

4.5. Madame Elizabeth Corker – 16 Quarry Point

- Le maire et la directrice générale mentionnent que la Ville a dû payer \$10,000 pour des arbres sur un terrain privé à cause d'un remblai. Au 35 Quarry Point une maison de deux étages sera construite. Pourquoi applique-t-on le règlement en une instance et non dans l'autre?

Madame Haulard répond que les deux situations sont différentes, le remblai a été fait sans permis. Monsieur le maire Prévost l'informe qu'il s'agit d'affaires internes.

4.6. Madame Jennifer Butler – 137 Cameron

- Demande une mise-à-jour de la situation concernant le lac Pine.
Monsieur le maire Prévost lui répond que ce point sera traité après la période de question.

4.7. Madame Jean Glew – 600 Main Road

- Demande que les gens du chemin de fer coupent le gazon à partir de la voie ferrée à la rue Main.

5. CORRESPONDANCE**5.1. Dépôt du bordereau de correspondance du mois de juin 2014:****6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU****7. SERVICE DE L'URBANISME****7.1. Dépôt de la liste des permis émis pour juin 2014****7.2. Dépôt du procès-verbal de la réunion de Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 11 juin 2014**

No: R3641-2014

7.3. Dérogation au Règlement no 364 concernant le tournage de films dans la Ville d'Hudson

No : R3642-2014

CONSIDÉRANT QUE toute personne qui désire tourner un film ou une partie d'un film sur le territoire de la Ville d'Hudson doit obtenir un permis de la Ville.

CONSIDÉRANT que la maison de production Fixer Films Production (Muse) Inc. désire procéder au tournage de la mini-série d'action « The Fixer » et demande une dérogation à l'article 5 du règlement concernant les heures de tournage.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de Nicole Durand
Dûment appuyée par Deborah Woodhead
Il est résolu:**

D'APPROUVER sujet aux conditions ci-bas mentionnées les heures de tournage du film suivantes :

- Date à confirmer entre le 14 juillet et le 31 août 2014, tournage d'une nuit de 17h00 à 07h00 et nécessitant une préparation de décors deux (2) jours avant le tournage et une journée pour la remise en état des lieux ;
- Fermeture totale de la Montée Lavigne entre la route 342 et le chemin de l'Anse entre 18h00 et 7h00 AM avec un accès réservé en tout temps aux véhicules d'urgence ;
- Stationnement des véhicules de la compagnie de production le long de la Montée Lavigne à proximité de la traverse de chemin de fer.

Cette approbation est conditionnelle à :

- 1) L'obtention de l'accord ainsi qu'une décharge de responsabilité de tous les voisins qui pourraient être touchés par le filmage aux heures et dates décrites ci-haut.
- 2) Le dépôt auprès de la Ville d'Hudson d'un cautionnement garantissant certaines obligations au bénéfice et à la satisfaction de la Ville d'Hudson
- 3) Une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Rigaud et à l'AMT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. 77 Pine – nouveau garage détaché

No : R3643-2014

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour la construction d'un garage détaché au 77 rue Pine;

PAR CONSÉQUENT

Il est dûment proposé par le conseiller Deborah Woodhead

Appuyé par le conseiller Nicole Durand

Et résolu:

D'APPROUVER les plans tels que présentés avec les conditions stipulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de leur réunion du 11 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1. Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs:

No : R3644-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période de mai 2014.

Pour ce motif

Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg

Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson

Il est résolu :

D'approuver les déboursés, les salaires et les comptes fournisseurs suivants:

i) Déboursés :	\$1 042 134,84
ii) Salaires :	\$312 841,64
iii) Mensuels	\$341 275,00

Le trésorier certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Le directeur du service des travaux publics fait rapport des activités du mois de juin

11. ENVIRONNEMENT

12. PARCS ET LOISIRS

La directrice du service des parcs & loisirs, madame Julia Schroeder, donne le compte-rendu suivant :

- 12.1. Revue des événements tenus en juin
- 12.2. Événements à venir

13. CULTURE & TOURISME

La directrice du service de la culture et du tourisme, madame Terry O'Shaughnessy, donne le compte-rendu suivant:

13.1. **Panneaux indicateurs – Parc Jack Layton****No : R3645-2014**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson désire augmenter la visibilité du Parc Jack Layton et procéder à l'installation de deux (2) panneaux indicateurs près de l'autoroute 40, un panneau près de la sortie 28 et l'autre près de la sortie 22, indiquant la localisation du Parc Jack Layton;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports doit donner son approbation pour l'installation de tels panneaux indicateurs;

PAR CONSÉQUENT**Il est dûment proposé par le conseiller Deborah Woodhead****Appuyé par le conseiller Barbara Robinson****Et résolu :**

DE faire une demande officielle au ministère des Transports afin d'obtenir l'approbation d'installer deux panneaux indicateurs près de l'autoroute 40, un panneau près de la sortie 28 et le deuxième près de la sortie 22, ceux-ci indiquant la localisation du Parc Jack Layton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ13.2. **Subvention au Hudson Village Theater – budget 2015****No : R3646-2014**

CONSIDÉRANT que le Hudson Village Theater contribue de façon importante aux arts et à la culture de la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT que le Hudson Village Theater a demandé un soutien financier de la Ville afin de les aider à défrayer les coûts de rénovations au théâtre;

Il est dûment proposé par le conseiller Natalie Best**Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg****Et résolu:**

QUE la Ville d'Hudson soit autorisée à inclure un montant de \$20,000 à son budget de 2015 pour le remettre au Hudson Village Theater dans le but de contribuer aux coûts de rénovation du théâtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE**14.1. **Interdiction de circuler aux véhicules de plus de trois (3) essieux sur la rue Cameron****No: R3647-2014**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson a dû procéder à la fermeture de la rue Cameron entre les rues Mount Pleasant et Ridge;

CONSIDÉRANT que la stabilité de la rue Cameron est compromise par la circulation des camions lourds;

Il est proposé par le conseiller Robert Spencer**Appuyé par le conseiller Nicole Durand****Et résolu :**

QUE la Ville d'Hudson interdise l'accès à la rue Cameron à tous véhicules de trois (3) essieux et plus jusqu'à nouvel ordre à l'exception des véhicules d'urgence, municipaux et de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ14.2. **Résolution - Mesures d'urgence****No : R3648-2014**

CONSIDÉRANT les fortes pluies tombées sur la Ville d'Hudson en date du 24 juin 2014 qui ont causé des dommages aux infrastructures de la rue Cameron près de la rivière Viviry;

CONSIDÉRANT que les dommages majeurs causés affectent les infrastructures municipales près de la rivière Viviry et la sécurité des rues avoisinantes;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs EXP a avisé la Ville d'Hudson qu'un plan de mesures d'urgences doit être mis en œuvre afin d'assurer que des actions concrètes soient réalisées à court terme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la sécurité civile (LRQ, c. S-2.3) une municipalité peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou partie de son territoire lors d'un sinistre pour protéger la sécurité et le bien-être des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT que l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux.

Pour ces motifs

Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand

Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead

Il est résolu:

DE DÉCLARER un état d'urgence pour une période de cinq (5) jours par la Ville d'Hudson eu égard à la rivière Viviry, les rues avoisinantes et les infrastructures municipales et que le maire soit autorisé à exercer tous les pouvoirs prévus en vertu de la législation en vigueur et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de remédier à la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

- 15.1. **Le conseiller Ron Goldenberg est nommé maire suppléant jusqu'en février 2015**
- 15.2. **Hydro Québec – consultation sur les compteurs intelligents le 14 juillet à 16h00**
- 15.3. **Résolution – CPHRS chèque de subvention**

Subvention au Club de patinage artistique Hudson, Rigaud, St-Lazare

No: R3649-2014

ATTENDU QUE La CPHRS a fait une demande de subvention à la Ville d'Hudson pour les patineurs résidant à Hudson qui se sont inscrits pour divers programme de patinage pour la saison 2013-2014;

ATTENDU QUE la CPHRS a fourni les documents demandés par la Ville d'Hudson concernant la demande de subvention;

PAR CONSÉQUENT

Il est dûment proposé par le conseiller Robert Spencer

Appuyé par le conseiller Nicole Durand

Et résolu :

QUE la Ville d'Hudson soit autorisée à remettre au CPHRS le montant de la subvention soit de \$2253 afin de défrayer une partie des frais d'inscription pour les résidents d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AVIS DE MOTION

- 16.1. **Avis de motion du règlement N° 649 concernant la rivière Viviry (infrastructure municipale)**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Robert Spencer qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville que le règlement d'emprunt 649 sera présenté pour adoption concernant la rivière Viviry (infrastructure municipale).

Le conseiller Robert Spencer demande également dispense de lecture dudit règlement.

17. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17.1. Adoption du règlement de zonage N° 639-2014 concernant la hauteur des bâtiments

No: R3650-2014

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a reçu une requête pour modifier la hauteur des édifices dans la zone commerciale C-27 pour usage polyvalent des immeubles commerciaux/résidentiels et immeubles résidentiels à logements multiples (condominiums);

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a adopté le premier projet de règlement N° 639 modifiant ainsi le règlement N° 526 le 3 mars 2014;

ATTENDU QU'UNE consultation publique a eu lieu le 1^{er} mai 2014 adoptant le 2^{ème} projet de règlement identique au 1^{er} projet;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a effectué une journée de demande d'approbation référendaire et une journée de procédure d'enregistrement de demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire et le nombre de signatures requis pour la tenue d'un référendum ne fut pas atteint;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire adopter en forme finale le règlement no 639, sans modification depuis le premier projet et les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renonce à sa lecture;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

1. L'annexe C du règlement de zonage no 526 intitulé « grille des usages et normes » est modifié afin de ;
 - Modifier certaines normes de la grille des usages et normes pour la zone C-27, en particulier la hauteur maximale des bâtiments, comme le montre l'annexe 1 du présent règlement.
2. Tout règlement ou parti de règlement incompatible ou en désaccord avec les dispositions du présent règlement est abrogé.
3. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2. Projet de Règlement N° 645-2014 modifiant le règlement de zonage N° 526

No: R3651-2014

ATTENDU QUE qu'il est nécessaire de modifier pour la zone REC-41 les usages qui sont permis afin de permettre les usages publics de catégorie 3;

ATTENDU QUE la ville d'Hudson prendra en charge éventuellement le bâtiment utilitaire de traitement des eaux usées du projet Whitlock West;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère ce changement nécessaire puisque nous prenons en charge le bâtiment utilitaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité l'amendement de cette section du règlement lors de la réunion du 10 avril 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123, le présent règlement doit être soumis à une assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le présent règlement est soumis à l'approbation par voie référendaire, conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la Loi des cités et villes ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement no 639 et renoncent à sa lecture;

Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer

**Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

QUE le premier projet de règlement N° 645-2014 soit et est par la présente adopté et décrété comme suit :

1. L'annexe C du règlement de zonage no 526 intitulé « grille des usages et normes » est modifié dans le but de modifier certaines normes de la grille des usages et normes pour la zone REC-41, en ajoutant l'usage public de catégorie 3 ainsi que les dispositions normatives quant à la superficie de terrain, le frontage des terrains, les différentes marges de recul, la hauteur du bâtiment et la superficie minimale requise, ladite Annexe C est remplacée dans son intégralité par l'Annexe C ci-annexée pour en faire partie intégrante.

Que le règlement N° 644 modifiant le règlement de construction soit adopté et qu'il soit décrété tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3. Projet de Règlement N° 645 modifiant le règlement de zonage N° 526

ATTENDU QUE qu'il est nécessaire de modifier pour la zone REC-41 les usages qui sont permis afin de permettre les usages publics de catégorie 3;

ATTENDU QUE la ville d'Hudson prendra en charge éventuellement le bâtiment utilitaire de traitement des eaux usées du projet Whitlock West;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère ce changement nécessaire puisque nous prenons en charge le bâtiment utilitaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité l'amendement de cette section du règlement lors de la réunion du 10 avril 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123, le présent règlement doit être soumis à une assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le présent règlement est soumis à l'approbation par voie référendaire, conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de *la Loi des cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement N° 645 et renoncent à sa lecture;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le premier projet de règlement N° 645-2014 soit et est par la présente adopté et décrété comme suit :

1. L'annexe C du règlement de zonage N° 526 intitulé « grille des usages et normes » est modifié dans le but de modifier certaines normes de la grille des usages et normes pour la zone REC-41, en ajoutant l'usage public de catégorie 3 ainsi que les dispositions normatives quant à la superficie de terrain, le frontage des terrains, les différentes marges de recul, la hauteur du bâtiment et la superficie minimale requise, ladite Annexe C est remplacée dans son intégralité par l'Annexe C ci-annexée pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4. Adoption du règlement N° 647-2014 concernant le prolongement du réseau d'égouts urbain – rue Hazelwood

ATTENDU QUE la demande provient des propriétaires de la Rue Hazelwood (sud de la Rue Lakeview) qui seront desservis par le prolongement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été préalablement donné à la session régulière du 2 juin 2014 et que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement 647-2014 et renoncent à sa lecture.

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE le règlement N° 647-2014 soit adopté tel que soumis.

18. **AFFAIRES REPORTÉES**

19. **QUESTIONS DES CITOYENS:**

19.1 **Madame Kathleen Brooks – 64 Selkirk**

- Problèmes de stationnement sur les deux côtés de la rue Selkirk lors du marché champêtre.

Monsieur le maire Ed Prévost l'avise que cet événement est organisé par la Légion et que la Ville tentera de s'organiser avec eux afin de trouver une solution.

19.2 **Monsieur François Guenet – 121 Pine**

- Que fera-t-on avec le Lac Pine? On le laisse tel quel?

Le maire Prévost répond que la sécurité de la rue Cameron est prioritaire. Avant de débiter le travail sur le barrage du Lac Pine on doit attendre les résultats de l'étude hydrologique du Ministère de l'environnement afin de prédire l'écoulement de l'eau pour les prochaines 50 années vu que le barrage devrait durer 50 ans. Le Ministère ne nous donnera pas la permission de procéder avant d'avoir les résultats de cette étude. La firme engagée pour faire l'étude nous avise que l'étude est en cours. Nous aurons les résultats la semaine prochaine. Les réparations à la route sont une mesure temporaire à cause du nombre des camions qui y circulent, ensuite nous passerons à la prochaine étape.

19.3 **Monsieur Marc Léger – 548 Sterling**

- Questions et commentaires concernant la rampe de mise à l'eau du Parc Jack Layton, la tonte de la pelouse au parc, les chiens en liberté, des pratiques irrégulières aux travaux publics, les lumières allumées à la caserne. Les coûts d'ingénieurs pour le Lac Pine suite au renvoi de l'ingénieur de la Ville.

La directrice générale, madame Haulard, lui demande des preuves de ses allégations.

Monsieur le maire Prévost ajoute qu'il y a eu un problème avec un fournisseur eu égard au système électrique et que le problème est maintenant réglé.

19.4 **Monsieur Bill Séguin – 120 Maple**

- Demande le coût de réparation du barrage, près de \$750,000? Disons \$1.5 million, financé sur 20 ans à \$75,000 par année avec 3,000 contribuables dans la Ville, c'est \$25 per personne ou \$2.00 par mois. Qu'est-ce qu'on attend?

Monsieur le maire Prévost répond que des discussions sont en cours.

19.5 **Monsieur Simon Roy – 38 rue Vipond**

- Demande si l'Association d'Alstonvale a un pouvoir sur le règlement de construction des maisons et architecture de la finition extérieure de la maison?

La Directrice du Service de l'urbanisme répond que c'est une règle qui a été établie avec les deux promoteurs, Alstonvale et les Vallées d'Hudson, qui ont une charte à l'interne et le règlement de la Ville est appliqué au niveau du permis de construction. L'Association a une charte et un comité qui se rencontre qui regarde les plans et la Ville n'a aucun contrôle à cet égard. Ce que la Ville établit au niveau du permis de construction c'est si ça suit la réglementation c'est correct mais les plans vont toujours au Comité préalablement.

Monsieur le maire Ed Prévost suggère à monsieur Roy une rencontre vu qu'il a plusieurs questions spécifiques et qu'il a dépassé le temps alloué, le citoyen est d'accord.

19.6 **Monsieur Marc Gallie – 113 Cedar**

- Question concernant le règlement d'emprunt 649 eu égard à la rivière Viviry et les infrastructures municipales.

Monsieur le maire Prévost répond que ce projet de règlement traite spécifiquement du barrage, il n'est pas question de réparer le barrage, il s'adresse aussi au ponceau sous la rue Cameron. Il n'y a pas de subvention pour réparer les barrages, toutefois, suite à une entente entre Ottawa et Québec concernant la taxe d'accise, Ottawa fournira \$5 millions et le Québec \$2.5 millions et ces fonds sont disponibles à toutes les municipalités au Québec et la Ville peut solliciter ce fonds pour l'argent nécessaire pour réparer Cameron, donc la Ville n'aurait pas à payer pour toutes les réparations sur Cameron. Le barrage fera l'objet d'un autre règlement d'emprunt.

19.7 Monsieur Victor Paris – 121 Mount Pleasant

- Demande qui est chargé de l'application du règlement interdisant les camions de passer sur Cameron? Qui est responsable d'enforcer ce règlement?

Monsieur le maire Prévost répond que des panneaux de signalisation furent installés et le Ministère des transports a avisé la Ville de les enlever puisque c'est sous leur juridiction.

Le directeur des services techniques, monsieur Paul Boudreau, réitère qu'un panneau fut installé sur la route 342 et on a dû l'enlever, on attend la permission de les réinstaller. La SQ est responsable des infractions à cet effet. Il y a une résolution à ce sujet ce soir donc on peut maintenant procéder.

19.8 Monsieur Trail Grubert – 101 Como Gardens

- Demande si la Ville a 5 jours pour faire les réparations d'urgence? Est-ce le ponceau sur Cameron? Quelles réparations?

Madame Catherine Haulard, directrice générale, répond qu'il va falloir réparer une fissure sur le mur de soutènement de la rue Cameron et le mur de soutènement qui est relié au barrage du côté droit a une fissure, une séparation donc on doit faire une excavation exploratoire pour voir les dommages suite au coup d'eau du 24 juin, l'eau a filtré dans la fissure et il faut voir s'il y a des dommages sous la rue et ensuite on fera des injections de béton.

- Monsieur Grubert mentionne que la fissure existait auparavant. Il demande si tout ce travail peut être fait en 5 jours et si c'est le seul problème structurel? Est-ce que le rapport des ingénieurs un document public?

La directrice générale, madame Catherine Haulard, répond qu'à date oui, les ingénieurs confirment aussi à moins de découvrir une surprise majeure durant l'excavation. Elle ne sait pas si le rapport des ingénieurs est un document public, le greffier, monsieur Vincent Maranda, doit vérifier.

- Monsieur Grubert note que la résolution concernant les camions à 3 essieux doit être révisée parce que l'interdiction complète pourrait causer des problèmes.

19.9 Madame Cynthia Maher – 126 Cameron

- Demande quand le barrage sera réparé? Est-ce que ce sera fait avant l'hiver? Elle demande si elle doit évacuer à chaque fois qu'il pleut et sa propriété s'endommage de plus en plus.

Monsieur le maire Prévost indique qu'il croyait avoir déjà répondu à cette question! Nous recevrons les rapports hydrologique à la fin de la semaine prochaine ensuite nous pourrions procéder à la prochaine étape. Il ne sait pas si ce sera fait avant l'hiver.

Madame Catherine Haulard, directrice générale, répond que son dossier a été envoyé aux assurances, ils sont déjà au courant, si vous ne vous sentez pas à l'aise, si vous avez des inquiétudes, venez me voir et on va appeler les assurances et on va essayer de vous reloger. On est ouvert à la discussion et s'il y a quelque chose qu'on peut faire ... (interrompue par madame Maher).

19.10 Madame Sylvie Ferron – 104 Hemlock

- Avise le conseil que la plateforme d'observation à Sandy Beach est endommagée, il y a des trous, et ça fait deux (2) ans de c'est ainsi; Elle note aussi qu'il y a beaucoup d'herbe à poux et demande à la Ville de s'en occuper dès que possible.

Technical Services Director monsieur Paul Boudreau répond que malheureusement c'est un oubli, ils sont allés visiter et vont s'occuper du dossier.

Directrice générale Catherine Haulard répond que pour l'herbe à poux chaque propriétaire a la responsabilité de l'enlever sur son terrain, elle ira faire un tour sur la rue Main.

19.11 Madame June Penny – 140 Main

- Inquiétudes concernant le 35 Quarry Point, elle demande où en est ce projet vu que plusieurs personnes ont exprimé leurs préoccupations et concernant le projet de monsieur Weiner à Como Gardens. Elle demande comment l'architecture de la communauté sera contrôlée.

Monsieur le maire Prévost répond qu'un permis a déjà été donné pour Quarry Point vu que c'était conforme et il souligne que le CCU n'est qu'un comité consultatif. En ce qui a trait à Como Gardens (...) interrompu par madame Penny.

Monsieur le maire Prévost dit qu'il y aura plus d'efforts afin de préparer un règlement architectural plus complet puisque celui qui existe est trop vague. Como Gardens est toujours à l'étude.

Séance régulière tenue le 7 juillet 2014

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No: R3654-2014

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu :**

Que la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ed Prévost
Maire**

**Vincent Maranda
Greffier**